



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 98 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 89 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 6 Absent(s) excusé(s) : 9 Absent(s) : 2</i>
---	--	---

Date de convocation : 7 décembre 2021

Vote(s) pour : 94
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 13 décembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-12-13-CM-29 :

Signature des avenants relatifs aux conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville.

Rapporteur : Madame Fatiha ADDA

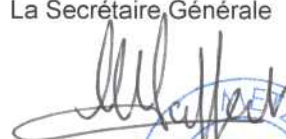
Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU le Contrat de Ville 2015 – 2020 signé le 3 juillet 2015 qui fixe, les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire de Metz Métropole,
VU la délibération du conseil métropolitain du 17 février 2020 validant le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville le prolongeant jusqu'en 2022,
VU la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui prévoit, la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville,
VU la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 qui prévoit la prolongation de cet abattement jusqu'en 2022,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 qui approuve les 4 avenants prolongeant l'abattement jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'OPH de Metz Métropole, VIVEST, BATIGERE SAREL et ADOMA,
CONSIDERANT que l'abattement de la TFPB constitue un outil de compensation des surcoûts de gestion liés spécifiquement aux quartiers prioritaires,
CONSIDERANT que cet abattement peut être prolongé jusqu'au 31 décembre 2022,

DECIDE d'approuver la prolongation de cet abattement pour l'année 2022 sur le territoire de Metz Métropole,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB et à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 décembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Avenant n°1 à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - ADOMA -

Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2022

Entre :

- **ADOMA**, représentée par le Directeur d'établissement Est, Grégory BISIAUX,
- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 13 décembre 2021,

Et,

- **La Ville de Woippy**, représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour ADOMA, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Enfin, suite à la loi de finances rectificative pour 2020 qui prévoit la prolongation de l'abattement jusqu'en 2022, et par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2022, pour les logements décrits ci-dessous :

Programmes	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
Résidence sociale La Roseraie	5, rue Corneille Agrippa 57140 WOIPPY	126	126	5 495,75€

Résidence Les Peupliers	3, rue Jean-Pierre Pêcheur 57140 WOIPPY	174	174	6 859€
-------------------------	--	-----	-----	--------

Il est convenu ce qui suit :

I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours Ville de Woippy

A Woippy, la GUSP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyciens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (au 31/10/2021 : 1 323 doléances recensées).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUSP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
 - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
 - Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires
- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.

- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

En 2021, un Conseil des Locataires a été mis en place. La volonté est de traiter des problématiques partagées par plusieurs locataires avec les représentants des bailleurs pour des informations puissent être apportées aux locataires et/ ou qu'une solution puisse être trouvée.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites du quartier préalables à l'élaboration de cet avenant pour 2022.

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Parmi les 8 axes de dépenses prévus par le cadre de référence national, les champs suivants sont jugés prioritaires au titre de l'année 2022 :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité
- la gestion des déchets et encombrants
- le sur-entretien (renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention)
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Ces leviers sont à mobiliser prioritairement sur l'année, toutefois, c'est la transversalité entre les 8 axes qui constitue un véritable levier pour améliorer la qualité de services rendus aux habitants.

Ces axes devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

II. **L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

Le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gardiennage et surveillance	10 000€	10 000€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	4 000€	4 000€
	Enlèvement des épaves	3 000€	3 000€
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	9 000€	9 000€
	Réparations des équipements vandalisés	5 000€	5 000€
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	500€	500€
	Actions d'accompagnement social spécifiques	6 000€	6 000€
	Services spécifiques aux locataires	500€	500€
Tranquillité résidentielle	Surveillance des chantiers	1 000€	1 000€
Total		39 000€	39 000€

III. **L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

La présente convention est établie pour une durée de 7 ans (2016-2022). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion pour 2023 si ce dispositif d'abattement est reconduit. Dans ce cadre, ADOMA s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2022, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative d'ADOMA, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville Woippy, au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle
Laurent TOUVET



Le Directeur d'établissement Est
Grégory BISIAUX



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
Cédric GOUTH

Avenant n°2 à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - VIVEST -

Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2022

Entre :

- **L'entreprise sociale pour l'Habitat VIVEST**, représentée par son Directeur Général, Jean-Pierre RAYNAUD, ci-après dénommée VIVEST,
- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 13 décembre 2021,
- **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER, ou son représentant,

Et,

- **La Ville de Woippy** représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour VIVEST, d'un abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Enfin, suite à la loi de finances rectificative pour 2020 qui prévoit la prolongation de l'abattement jusqu'en 2022, et par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2022, pour les logements décrits ci-dessous :

Commune	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
<u>Metz</u>	1 à 8 et 9 à 13 rue Le Joindre, 1 à 3 rue Louis Godard	160	20 810 €
Total La Patrotte – Metz-Nord		160	20 810 €
<u>Woippy</u>	1 à 4 allée des Glaïeuls et 1 à 5 allée des Bégonias	54	7 900 €
	131 à 135 rue Pierre et Marie Curie et 1 à 7 Cour des Ecoles	100	11 700 €
	7 à 12 place Jean Perrin	76	8 600 €
	2 et 3 allée des Hortensias, 1 et 2 allée des Dahlias et 1 à 4 allée des Œillets	48	6 500 €
	111 à 119 rue Pierre et Marie Curie	50	6 400 €
	1 à 6 place Jean Perrin et 2 à 8 rue Pierre et Marie Curie	99	12 000 €
	4, 8 et 10 rue Emile Roux	28	4 700 €
	7 à 11 rue Corneille Agrippa	52	6 200 €
	26 à 50 rue Corneille Agrippa	114	10 900 €
	1 à 7 rue des Ecoles, 137 et 139 rue Pierre et Marie Curie	151	17 200 €
	1 à 4 impasse Bonne Fontaine	68	11 890 €
	13 et 15 rue des Ecoles, 121, 127 et 129 rue Pierre et Marie Curie, 1 à 5 Cour Pierre et Marie Curie et 17 à 23 rue Charles Richet	135	16 400 €
	13 à 21 place Jean Perrin	100	10 700 €
2 et 6 rue Emile Roux, 22, 23 et 24 place Jean Perrin et 10 à 20 rue Pierre et Marie Curie	100	13 500 €	
<u>Metz</u>	11 à 25 rue Pierre Boileau et 79 à 85 rue Pierre et Marie Curie	108	13 980 €
	65 à 77 rue Pierre et Marie Curie	64	9 160 €
	: 2 à 16 rue Emile Roux	96	12 880 €
	93 et 97 à 103 rue Pierre et Marie Curie	90	11 980 €
	86 rue Pierre et Marie Curie et 3 à 9 rue Emile Roux	50	7 580 €
	88 à 96 rue Pierre et Marie Curie, 13 et 15 rue Emile Roux	78	10 980€
	10 à 16 rue Charles Richet et 105 à 109 rue Pierre et Marie Curie	151	23 500 €
	87 à 91 rue Pierre et Marie Curie et 4 bis rue Pierre Boileau	50	7 280 €
4 rue Pierre Boileau	15	2 980 €	
Total quartier intercommunal Saint-Eloy – Boileau – Pré Génie		1 857	244 818 €
<u>Metz</u>	1A-1B-1C-1D-1E rue du Béarn	155	46 000 €
	2A-2B-2C-2D boulevard de Guyenne		
	2 à 10 rue du Bugey et 2 à 10 rue du Nivernais	100	14 800 €
	27 à 53 boulevard d'Alsace, 12 et 14 rue du Nivernais	176	28 800 €
36 rue Claude Bernard	70	11 800 €	

Total Borny		503	91 469 €
<u>Metz</u>	7 et 9 rue des Pins	44	9 700 €
	3 et 11 rue des Pins	44	9 700 €
	2 à 12 et 62 à 80 rue des Pins, 24 à 42 rue des Marronniers	287	44 300 €
	5 rue des Pins	22	4 600 €
	46 à 60 rue des Pins	72	15 400 €
	21 rue des Marronniers	113	20 600 €
Total Hauts-de-Vallières		503	114 731 €
Total général		3 023	471 828 €

Il est convenu ce qui suit :

I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

. Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par le service Cohésion sociale et proximité du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz.

Elle assure une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés accompagnées par la Ville et ses partenaires. Un poste de chargé de mission est dédié pour son animation (1 ETP).

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes. Elle permet d'animer un réseau de partenaires via des réunions régulières inter-acteurs. Ces temps permettent et facilitent les échanges et l'organisation d'actions entre associations et partenaires institutionnels. Ces réunions correspondent à un travail en réseau mené dans les quartiers prioritaires dans une logique de co-construction de projets, de réflexions et d'actions.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et

la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

La GUSP messine soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité, ...), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec Batigère, VIVEST et l'OPH MM. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

. Ville de Woippy

A Woippy, la GUSP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (au 31/10/2021 : 1 323 doléances recensées).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUSP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
- Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
- Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires

- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.

- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

En 2021, un Conseil des Locataires a été mis en place. La volonté est de traiter des problématiques partagées par plusieurs locataires avec les représentants des bailleurs pour des informations puissent être apportées aux locataires et/ ou qu'une solution puisse être trouvée.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites du quartier préalables à l'élaboration de cet avenant pour 2022.

Parmi les 8 axes de dépenses prévus par le cadre de référence national, les champs suivants sont jugés prioritaires au titre de l'année 2022 :

Borny

- le renforcement de la présence du personnel de proximité
- la gestion des déchets et encombrants
- le sur-entretien
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Hauts de Vallières

- la gestion des déchets et encombrants
- la tranquillité résidentielle
- l'animation, lien social et vivre ensemble

Metz Nord Patrotte

- le renforcement de la présence du personnel de proximité
- la gestion des déchets et encombrants
- le sur-entretien
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Saint Eloy Boileau Pré Génie

- le renforcement de la présence du personnel de proximité
- la gestion des déchets et encombrants
- le sur-entretien (renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention)
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Ces leviers sont à mobiliser prioritairement sur l'année, toutefois, c'est la transversalité entre les 8 axes qui constitue un véritable levier pour améliorer la qualité de services rendus aux habitants.

Ces axes devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût indicatif des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Borny

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Référents sécurité	16 752€	6 901€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	5 000€	5 000€
	Renforcement ramassage papiers et détritiques (4 opérations de purge des gaines techniques sur le quartier)	2 000€	2 000€
Animation du lien social	Finalisation projet « Bruits de Cour » création d'un studio musique et studio vidéo (association La Passerelle et BAO)	30 000€	30 000€
	Ateliers jeunes	3 000€	3 000€
	Soutien à l'écrivain public	1 500€	1 500€
	Mise à disposition d'un local à l'association Bouche à Oreille	5 130€	5 130€
	Mise à disposition d'un local à l'association APSIS	8 235€	8 235€
	Mise à disposition de locaux à Metz Pôle Services	5 085€	5 085€
	Mise à disposition d'un local au PEP 57	9 675€	9 675€
	Mise à disposition d'un local à Unis Cités	3 429€	3 429€
	Mise à disposition d'un local à la Passerelle	2 610€	2 610€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement)	5 000€	5 000€
	Déploiement de la vidéo protection au sein des entrées réhabilitées du boulevard d'Alsace	40 000€	40 000€
Concertation / sensibilisation des locataires	Cofinancement de projets médiation avec les services civiques + médiation GUP en lien avec la VDM (incivilités et lutte contre les jets de détritiques/OM/encombrants)	10 000€	10 000€
Total		147 416€	137 565€

Hauts-de-Vallières

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Référent sécurité	16 752€	6 231€
Animation du lien social	Soutien financier au fonctionnement des Conseils citoyens - COJEP	1 500€	1 500€
	Prox'Aventure 2022	5 000€	5 000€
	Soutien à l'écrivain public	2 500€	2 500€
	Inclusion numérique pour tous	1 200€	1 200€
	Participation à la Saharienne 2020 (Metz Trophy Aventure)	2 000€	2 000€
	Mise à disposition d'un local à l'association Ville Nouvelle	14 467€	14 467€
	Mise à disposition d'un local à l'association les Coquelicots	23 532€	23 532€
	Mise à disposition d'un local à la Croix Rouge	23 926€	23 926€
	Atelier jeunes CMSEA	3 000€	3 000€
	Mise à disposition gracieuse d'un local pour le Pôle Citoyen H. CAMUS	2 500€	2 500€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement)	5 000€	5 000€
Sur entretien	Renforcement nettoyage (PC intérieures, espaces verts et collectes encombrants)	68 000€	68 000€
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	10 000€	10 000€
Total		179 377€	168 856€

Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Référent Sécurité	16 752€	1 742€
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	4 000€	4 000€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement)	1 000€	1 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Création d'une aire de convivialité en extérieur	10 000€	10 000€
Total		31 752€	16 742€

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Employé d'immeuble ATM en renfort sur le secteur de la SONO	18 000€	18 000€
	Référents sécurité	16 752€	16 752€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	5 000€	5 000€
Animation du lien social	Actions de prévention spécialisée CMSEA	15 000€	15 000€
	Ateliers jeunes CMSEA	2 000€	2 000€
	Mise à disposition d'un local associatif à l'APSIS (11 rue Boileau)	6 000€	6 000€
	Mise à disposition d'un nouveau local associatif au CMSEA (3 cour Pierre et Marie Curie)	6 600€	6 600€
	Soutien permanences écrivain public	2 500€	2 500€
	Mise à disposition de locaux aux associations de locataires (CGL et CLCV)	8 000€	8 000€
	Mise à disposition local 19 place Jean Perrin mise à disposition service civique CMSEA	3 000€	3 000€
	Soutien Ateliers socio-linguistiques et écrivain public	6 500€	6 500€
	Prox'Aventure Woippy	3 000€	3 000€
	Travaux d'investissement / Restructuration MJD de Woippy (pl. J. PERRIN) 130k€ valorisés sur 3ans	43 000€	43 000€
	Projet Street art sur la résidentialisation NPNRU Metz Nord	28 000€	28 000€
	Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement)	10 000€
Installation système de vidéoprotection impasse des Hortensias et Glaieules		25 000€	25 000€
Sur entretien	Renforcement nettoyage	50 000€	50 000€
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	30 000€	30 000€
Total		278 352€	278 352€

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 7 ans (2016-2022). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion pour 2023 si ce dispositif d'abattement est reconduit. Dans ce cadre, VIVEST s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2022, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative de VIVEST, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville de Metz, de la Ville de Woippy au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle
Laurent TOUVET



Le Directeur Général
Jean-Pierre RAYNAUD



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
François GROSDIDIER



Le Maire
Cédric GOUTH

**Avenant n°3 à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021
- BATIGÈRE GRAND EST -**

Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2022

Entre :

- **BATIGÈRE GRAND EST**, représentée par son Directeur Général, Monsieur TILIGNAC Sébastien,
- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 13 décembre 2021,

Et,

- **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER, ou son représentant,

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour BATIGÈRE GRAND EST, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Enfin, suite à la loi de finances rectificative pour 2020 qui prévoit la prolongation de l'abattement jusqu'en 2022, et par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2022, pour les logements décrits ci-dessous :

Quartiers	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
La Patrotte – Metz Nord	2 à 7 rue des Frères Fournel	48	
	1 ; 3 ;5 ;7 ;9 rue de la Patrotte	26	
	8 ;9 ;10 place Jean Jaurès	20	
Total La Patrotte – Metz Nord		94	16 985 €

Il est convenu ce qui suit :

I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par le service Cohésion sociale et proximité du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz.

Elle assure une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés accompagnées par la Ville et ses partenaires. Un poste de chargé de mission est dédié pour son animation (1 ETP).

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes. Elle permet d'animer un réseau de partenaires via des réunions régulières inter-acteurs. Ces temps permettent et facilitent les échanges et l'organisation d'actions entre associations et partenaires institutionnels. Ces réunions correspondent à un travail en réseau mené dans les quartiers prioritaires dans une logique de co-construction de projets, de réflexions et d'actions.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux

situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

La GUSP messine soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité, ...), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec Batigère Grand Est, LogiEst et l'OPH MM. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites du quartier préalables à l'élaboration de l'avenant pour 2022.

Metz Nord Patrotte

Parmi les 8 axes de dépenses prévus par le cadre de référence national, les champs suivants sont jugés prioritaires au titre de l'année 2022 :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité,
- la gestion des déchets et encombrants,
- le sur-entretien,
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Ces leviers sont à mobiliser prioritairement sur l'année, toutefois, c'est la transversalité entre les 8 axes qui constitue un véritable levier pour améliorer la qualité de services rendus aux habitants.

Ces axes devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût indicatif des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Maintien du poste de gardien	9 300€	9 300€
	Maintien de la présence du chargé de clientèle sur le terrain	3 460€	1 145€
	Maintien de la présence du technicien sur le terrain	580€	192€
Gestion des déchets et des encombrants	Débarrassage des encombrants dans les parties communes intérieures et extérieures	500€	165€
Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	500€	165€
Concertation, sensibilisation des locataires	Enquêtes de satisfaction territorialisées sur des thèmes variés	180€	60€
Animation du lien social	Actions d'animation auprès des jeunes	1 000€	1 000€
	Action d'accompagnement des familles en difficulté avec AMLI : relogement adapté, étude prélocative, médiation sociale, accompagnement social des ménages,	2 500€	827€

	développement du partenariat territorial, social et médico-social		
	Actions d'insertion (chantier jeunes, chantiers d'insertion)	3 800€	3 800€
Formation / soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits ...)	1 000€	331€
Total		22 820€	16 985€

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 7 ans (2016-2022). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion pour 2023 si ce dispositif d'abattement est reconduit. Dans ce cadre, BATIGERE GRAND EST s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2022, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra être résiliée à l'initiative de BATIGERE GRAND EST, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville de Metz, au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle
Laurent TOUVET



Le Directeur Général
Sébastien TILIGNAC



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
François GROSDIDIER

Avenant n°4 à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - OPH Metz Métropole - Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2022

Entre :

- **L'Office public de l'habitat Metz Métropole**, représenté par son Directeur Général par intérim, Francis DILLENSCHNEIDER, ci-après dénommé **OPH Metz Métropole**,
- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 13 décembre 2021,
- **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER, ou son représentant,

Et,

- **La Ville de Woippy** représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour l'OPH de Metz Métropole, d'un abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Enfin, suite à la loi de finances rectificative pour 2020 qui prévoit la prolongation de l'abattement jusqu'en 2022, et par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2022, pour les logements décrits ci-dessous :

Quartiers	Adresses	Nombre de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation annuelle du montant de l'abattement de la TFPB sur la base 2014 de 133,12€/logements
<u>Sablon Sud</u>	1 et 2 Place du Souvenir Français	108	108	14 376,96 €
	17 rue Pierre Maurice Masson	2	2	266,24 €
	15 rue Pierre Maurice Masson	1	1	133,12 €
	N° impair 219 à 231 Avenue André Malraux	56	56	7454,72 €
	10 et 11 place Henri Frécot	4	4	532,48 €
	13 place Henri Frécot	2	2	266, 24€
	N° impair 1 à 23 rue Hannaux ; 3 à 7 place Henri Frécot ; 1 à 10 rue Barral	231	231	30 750,72 €
Total Sablon Sud		404	404	53 780,48 €
<u>Metz-Nord - Patrotte</u>	1-3 rue Paul Chevreux ; 3 rue Théodore de Gargan	349	349	46 458,88 €
	1 à 20 rue Paul Dassenoy	195	195	25 958,4 €
	N° impair 1 à 9 rue des Prémontrés ; 2 rue Yvan Goll	61	61	8 120,32 €
	59 avenue de Thionville	24	24	3 194,88 €
	57 avenue de Thionville	22	22	2 928,64 €
	Total Metz Nord-Patrotte		651	651
<u>Bellecroix</u>	1 à 6 rue de Montauban ; 1 à 6 rue de Clermont Ferrand ; 1 à 12 rue de Toulouse ; 1 à 4 rue de Riom ; N° pair 2 à 20 Allée de l'Artilleur ; N° pair 2 à 18 rue St-Vincent de Paul ; 1 à 6 rue du Gers	458	458	60 968,96 €
	8 et 9 rue de Montauban	12	12	1597,44 €
	1 à 10 rue du Maréchal Juin	135	135	17 971,2 €
	1 à 21 rue du 18 juin	153	153	20 367,36 €
	1 à 12 rue d'Auvergne	12	12	1 597,44 €
	4 à 10 Allée du 18 Juin	16	16	2 129,92 €
	2 à 4 rue du Maréchal Niel ; 1 à 4 rue Raphael Levy ; 1 à 4 rue Lamoricière	66	66	8 785,92 €
	N° impair 1 à 9 rue Louis Forest	35	0	0 €
	25-27 rue de l'Ardèche	17	0	0 €
	7 rue de Montauban ; 1 rue du Gard, 5 rue de Riom ; 2 Avenue de Lyon	224	224	29 818,88 €
	N° pair 4 à 16 rue d'Annecy	79	79	10 516,48 €
	1 à 18 rue de Berne ; 1 à 8 rue de Périgueux	208	208	27 688,96 €

Total Bellecroix		1415	1363	181 442,56 €
Borny	N° impair 1 à 9 rue de Picardie ; 1 à 8 rue d'Artois ; N° pair 4 à 10 Boulevard d'Alsace ; N° pair 2 à 8 rue du Boulonnais	168	168	22 364,16 €
	N° pair 32 à 36 Boulevard d'Alsace N° impair 1 à 9 rue de Champagne	78	78	10 383,36 €
	N° Pair 2 à 34 rue de Normandie ; N° pair 2 à 34 rue d'Anjou ; N° Pair 2 à 28 rue du Maine	493	493	65 628,16 €
	1-3 rue de Normandie	76	76	10 117,12 €
	12-14-16-17-19-21-23-25-27 Boulevard de Provence ; N° impair 1 à 17 Boulevard de Guyenne	305	305	40 601,60 €
	N° impair 1 à 7 rue d'Anjou	191	191	25 425,92 €
	5-7 rue de Bourgogne ; N° pair 2 à 12 rue de Wallonie ; impair 1 à 13 rue de Brabant	30	0	0 €
	N° pair 2 à 16 Boulevard de Guyenne ; N° pair 2 à 12 rue du limousin ; N° impair 13 à 27 rue du Ruisseau ; 8 Boulevard de Provence,	204	204	27 156,48 €
	1-3-5-7 rue du Limousin	257	257	34 211,84 €
	10 rue de Provence	46	46	6 123,52 €
	N° impair 1 à 13 rue Henri Bergson	257	257	34 211,84 €
	6-8-10 rue Jules Michelet	104	104	13 844,48 €
	N° impair 7 à 41 rue Jules Michelet	340	340	45 260,80 €
Total Borny		2549	2519	340 329,28 €
St-Eloy – Boileau – Pré Génie	Pavillons : rue Roget- Rue Ferdinand Secheyay, rue du Fort Gambetta, Rue Gabriel Poulmaire, rue Victor Poulain, Rue Jean-Pierre Pêcheur, rue de Ryneck, rue Jaslon, rue Corneille Agrippa, rue du Chapitre	124	124	16506,88 €
	pair 2 à 8 Allée des Tulipes, 2-4-6 Allée des Roses, impair 1 à 7 rue Roget, 48 rue du Fort Gambetta,	96	96	12779,52 €
	pair 6 à 20 rue du Fort Gambetta	107	107	14243,84 €
	22 rue du Fort Gambetta, pair 2 à 14 rue Victor Poulain, pair 42 à 46 rue Ferdinand Secheyay, pair 2 à 14 rue Gabriel Poulmaire, 1et 3 rue Corneille Agrippa, 30 et 32 rue du Chapitre, 2 rue Jaslon, impair 43 à 49 rue Jean-Pierre Pêcheur	316	316	42065,92 €
Total Woippy		643	643	85 596,16 €
Total général		5662	5580	747 809,60 €

Il est convenu ce qui suit :

I. **L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 **Mobilisation des éléments de diagnostic**

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

. Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par le service Cohésion sociale et proximité du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz.

Elle assure une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés accompagnées par la Ville et ses partenaires. Un poste de chargé de mission est dédié pour son animation (1 ETP).

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes. Elle permet d'animer un réseau de partenaires via des réunions régulières inter-acteurs. Ces temps permettent et facilitent les échanges et l'organisation d'actions entre associations et partenaires institutionnels. Ces réunions correspondent à un travail en réseau mené dans les quartiers prioritaires dans une logique de co-construction de projets, de réflexions et d'actions.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

La GUSP messine soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé

(propreté, tranquillité et sécurité, ...), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec Batigère, LogiEst et l'OPH MM. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

. Ville de Woippy

A Woippy, la GUSP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (au 31/10/2021 : 1 323 doléances recensées).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUSP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
 - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
 - Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires

- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.

- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

En 2021, un Conseil des Locataires a été mis en place. La volonté est de traiter des problématiques partagées par plusieurs locataires avec les représentants des bailleurs pour des informations puissent être apportées aux locataires et/ ou qu'une solution puisse être trouvée.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'accroître l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites du quartier préalables à l'élaboration de cet avenant pour 2022.

Parmi les 8 axes de dépenses prévus par le cadre de référence national, les champs suivants sont jugés prioritaires au titre de l'année 2022 :

Borny

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Gestion des déchets et encombrants
- Sur entretien
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Bellecroix

- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (travaux d'entretien des logements et locaux associatifs)
- Animation du lien social

Metz Nord Patrotte

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Gestion des déchets et encombrants

- Sur-entretien
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Sablon Sud

- Gestion des déchets et encombrants
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service
- Animation du lien social

Saint Eloy Boileau Pré Génie

- le renforcement de la présence du personnel de proximité
- la gestion des déchets et encombrants
- le sur-entretien (renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention, gestion des nuisibles)
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Ces leviers sont à mobiliser prioritairement sur l'année, toutefois, c'est la transversalité entre les 8 axes qui constitue un véritable levier pour améliorer la qualité de services rendus aux habitants.

Ces axes devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités identifiées, le programme d'actions prévisionnel par quartiers répond aussi aux axes suivants :

_ Renforcement du travail de proximité et du lien avec les habitants

Cet objectif est poursuivi grâce à la mobilisation du personnel des 5 agences de proximité ; responsables d'agence, responsables de sites, concierges, gardiens, conseillères vie du bail, conseillères commerciale, chargés de recouvrement amiable et chargés d'accueil.

Chaque hall d'entrée dispose d'une affiche « contact utiles » recensant les coordonnées du personnel de proximité afin d'orienter au mieux les locataires.

Afin de pallier les absences de plus de 2 semaines des gardiens et concierges, un remplacement est assuré grâce à la sollicitation de l'association d'insertion « Association travailleurs mosellans ». Pour 2022, une ligne budgétaire sera spécifiquement allouée au remplacement des agents de proximité absents.

_ Amélioration du contrôle des prestations et travaux

Concernant les prestations de ménage, il est prévu l'attribution du marché d'entretien à une seule société pour l'ensemble du parc et la modification du cahier des charges imposant un décapage à chaque début d'année, la mise en place de contrôles aléatoires et la réalisation de contrôles contradictoires tous les mois. En parallèle, une réflexion est menée sur la dématérialisation de ces contrôles grâce à la création d'un QR code dans les entrées afin de gagner en fluidité.

S'agissant du contrôle des logements vacants, une nouvelle procédure est mise en place depuis juillet 2021. L'instauration de tableaux de suivi dès décembre 2021 renforceront la lisibilité dans ce domaine. Enfin la mise en place des QR codes permettra un contrôle plus approfondi des gardiens et concierges. A propos des contrôles des travaux en milieu occupé, les entreprises doivent transmettre à l'OPH une fiche qualité réception, datée et signée avec le locataire précisant notamment la satisfaction de ce dernier concernant les travaux réalisés. Des rapports d'interventions plus circonstanciés sont envisagés (rapport du technicien, photos avant/après travaux, signature vocale). De plus, le prochain marché d'entretien courant comprend des lots multi-attributaires à tour de rôle afin d'améliorer le temps d'intervention des sociétés.

Développement des interventions de la régie de travaux

L'office est doté d'une régie de travaux composée de 9 personnes qui ont en charge les travaux dans les logements occupés lorsque les délais d'intervention des prestataires sont insatisfaisants, les interventions urgentes ou spécifiques sur le patrimoine, les travaux dans les logements vacants, les travaux d'amélioration et la livraison de fournitures aux gardiens. La régie est saisie par chaque agence via un ordre de mission. A l'issue de l'intervention une fiche retraçant la bonne exécution de la prestation est réalisée et signée par le locataire. Réputée pour intervenir de façon qualitative, souple et de plus en plus professionnalisée, la régie est toujours plus sollicitée, c'est pourquoi, 3 recrutements en 2022 sont à l'étude.

A noter : le coût des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Borny

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	3 983€	3 983€
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : recrutement de concierges	9 475€	9 475€
	Référents sécurité	9 951€	9 951€
Sur-entretien	Renforcement nettoyage + lutte contre les nuisibles + décapages des entrées	382 833€	250 580€
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	17 377€	6 000€
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	23 495€	12 619€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	15 000€	15 000€
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	10 000€	10 000€
	Enlèvement des épaves	10 000€	10 000€
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (surveillance parking)	10 000€	10 000€
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	30 000€	25 000€
Animation du lien social	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	17 000€	17 000€
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	4 000€	4 000€
	Mise à disposition de locaux associatifs	10 000€	10 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	130 000€	35 000€
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	1 250€	1 250€
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...	3 000€	3 000€
Total		687 364€	432 858€

Bellecroix

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	3 983€	3 983€
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : recrutement de concierges	6 468€	6 468€
	Référents sécurité	9 951€	9 951€
Sur-entretien	Renforcement nettoyage + lutte contre les nuisibles + décapages de toutes les entrées	150 000€	60 000€
	Enlèvement de tags et graffitis	10 000€	3 000€
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	10 967€	8 000€
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	30 000€	22 000€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	25 000€	15 000€
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	76 000€	37 000€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement)	40 000€	30 000€
	Surveillance des chantiers	10 000€	10 000€
Animation du lien social	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	20 000€	20 000€
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	2 000€	2 000€
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	6 000€	6 000€
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	1 800€	1 800€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique, aménagements spécifiques pour les personnes en situation d'handicaps)	1 000€	1 000€
	Surcoûts de remise en état des logements	110 000€	37 000€
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	1 250€	1 250€
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (motris...)	3 000€	3 000€
Total		517 419€	277 452€

Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	3 983€	3 983€
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : recrutement de concierges	1 600€	1 600€
	Référents sécurité	9 951€	9 951€
Sur-entretien	Renforcement nettoyage + lutte contre les nuisibles + décapages de toutes les entrées	60 000€	22 000€
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	7 000€	4 000€
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	28 000€	23 000€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	15 000€	5 000€
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	12 000€	5 000€
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (surveillance chevreux gargan)	10 000€	10 000€
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	30 000€	20 000€
Animation du lien social	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	7 000€	7 000€
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	3 000€	3 000€
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	9 000€	9 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (purge béton de la façade, sécurisation abords, signalétique, tapis des halls)	230 000€	50 000€
	Surcoûts de remise en état des logements	50 000€	50 000€
	Travaux de sécurisation (caves, digicodes)	10 000€	10 000€
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	1 250€	1 250€
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (motris...)	3 000€	3 000€
Total		490 784€	237 784€

Sablon Sud

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	3 983€	3 983€
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : recrutement de concierges	4 396€	4 396€
	Référents sécurité	9 951€	9 951€
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	51 717€	33 000€
	Enlèvement de tags et graffitis	6 000€	3 000€
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	3 008€	1 200€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement)	40 000€	30 000€
Animation du lien social	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » (ASBH, CMSEA...)	8 000€	8 000€
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2 000€	2 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, batteries de boîtes aux lettres, portes et serrures immeubles, poubelles)	60 000€	17 000€
	Surcoûts de remise en état des logements	50 000€	20 000€
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	1 250€	1 250€
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (motris...)	1500€	1 500€
Total		241 805€	135 280€

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Axe	Actions	Coûts prévisionnels	Dépenses valorisées TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	3 983€	3 983€
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : recrutement de concierges	1 550€	1 550€
	Référents sécurité	9 951€	9 951€
Sur-entretien	Renforcement nettoyage (campagne de dératisation + décapages des entrées)	65 000€	31 000€
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	5 000€	5 000€
	Renforcement ramassage papiers et détritux	10 000€	10 000€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement)	25 000€	25 000€
Animation du lien social	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	6 000€	6 000€
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	1 000€	1 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	40 000€	40 000€
	Surcoûts de remise en état des logements	41 000€	9 900€
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... - UNIS CITE	6 500€	6 500€
Total		214 984€	149 884€

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 7 ans (2016-2022). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion pour 2023 si ce dispositif d'abattement est reconduit. Dans ce cadre, l'OPH de Metz Métropole s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2022, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative de l'OPH, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville de Metz, de la Ville de Woippy, au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle
Laurent TOUVET



Le Directeur Général par intérim
Francis DILLENCHNEIDER



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
François GROSDIDIER



Le Maire
Cédric GOUTH

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Excusé et donne pouvoir à Henri HASSER <i>ne vote pas le point 6</i>	Pour sauf point 6
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BOUVET	Xavier	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour sauf point 7
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DALMARD	Muriel	suppléante Ars-sur-Moselle		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
DUVAL	Bertrand	La Maxe	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf point 6 et 7
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Arielle SCHWARTZBERG</i>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy	Absent	
GROLET	Françoise	Metz		Contre points 14, 30, 32 - abstention points 2 et 12 pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GUERMITI	Hanifa	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	<i>a reçu le pouvoir de Jean BAUCHEZ</i>	Pour
HENRION	François	Augny	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HORY	Thierry	Marly	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN	Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly	<i>ne vote pas le point 6 excusée point 6</i>	Pour sauf point 6
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusée points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
KURTZMANN	Walter	Peltre	<i>ne vote pas les points 16 et 25 excusé points 16 et 25</i>	Point 14 abstention pour les autres points sauf points 16 et 25
LALOUX	Grégoire	Metz		Contre points 14, 30 - abstention points 2, 12 et 29 pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MARX	Sébastien	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles	Excusé et donne pouvoir à Michel DUMONT <i>ne vote pas le point 6 ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz	Absent	
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
PIERRET	Alain	Woippy	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
REISS	Guy	Metz		Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée et représentée par son suppléant François HARMAND	Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz	Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER	Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	Excusé et donne pouvoir à Dominique STREBLY	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
STAUDT	Bernard	Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy	<i>a reçu le pouvoir de Stanislas SMIAROWSKI</i>	Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé	
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Excusé <i>ne vote pas le point 7</i>	
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	<i>a reçu le pouvoir de Armelle HUET</i>	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
VIALLAT	Isabelle	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
VICK	Julien	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20211213-2021-12-DC29-DE

Numéro de l'acte : 2021-12-DC29
Date de décision : lundi 13 décembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature des avenants relatifs aux conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville
Classification : 1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 16/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211213-2021-12-DC29-DE
Document principal : 99_DE-29.pdf

Pièces jointes :

99_DE-ELUS CONSEIL votes 13-12-2021.pdf

Historique :

15/12/21 15:55	En cours de création	
15/12/21 15:56	En préparation	Catherine DELLES
16/12/21 12:30	Reçu	Catherine DELLES
16/12/21 12:31	En cours de transmission	
16/12/21 12:32	Transmis en Préfecture	
16/12/21 12:37	Accusé de réception reçu	